KPMG SA
12 rue Papiau de la Verrie
Les Parcs d Orgemont II
Bâtiment 1
49000 Angers

Association ADT 44 & 85

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023
Association ADT 44 & 85
9 Rue Marcel Sembat - B.P. 48755 44187 NANTES CEDEX 4

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

KPMG SA
12 rue Papiau de la Verrie
Les Parcs d Orgemont II
Bâtiment 1
49000 Angers

Association ADT 44 & 85

9 Rue Marcel Sembat - B.P. 48755 44187 NANTES CEDEX 4

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de l'Association ADT 44 & 85,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ADT 44 & 85 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les provisions pour risques et charges.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Angers, le 21 juin 2024

KPMG S.A.



Dominique GRIGNON

Associé

BILAN (Edition provisoire)

A.D.T PRESTATAIRE

ADT2023

Période du : **01/01/2023** Au : **31/12/2023**

Ecritures saisies ☑

Ecritures validées ☑ **Ecritures extra-comptables** ☐

PARAMETRAGE : ADT

ACTIF

	Exercice N			Exercice N-1		
	Brut	Amortiss.	Net	Net	Ecart N-(N-1)	%
ACTIF IMMOBILISE						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais d'Etablissement						
Frais de recherche et de developpement						
Donations temporaires d'usufruit						
Fonds Commercial (1)						
Concessions, brevets, licences, marques, Logiciels, droits	79 345	75 868	3 477	8 429	-4 952	-59 %
Immobilisations Incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains, Constructions	468 477	100 842	367 635	370 069	-2 435	-1 %
Installations Techniques, Matériel et Outillage Industriels	1 888	452	1 436	726	710	98 %
Immobilisations Corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations grevées de droit						
Autres Immos Corporelles	815 961	245 765	570 196	629 821	-59 625	-9 %
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)						
Participations Créances rattachées	276 100	55 500	220 600	-55 500	276 100	497 %
Autres Titres Immobilisés	10 194		10 194	181 132	-170 938	-94 %
Prêts						
Autres	25 870		25 870	26 298	-428	-2 %
TOTAL ACTIF IMMOBILISE I	1 677 835	478 427	1 199 409	1 160 975	38 434	3 %
ACTIF CIRCULANT						
STOCKS ET EN-COURS	8 268		8 268	12 791	-4 523	-35 %
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	6 728		6 728	13 140	-6 412	-49 %
CREANCES (3)						
Créances Clients, Usagers et Comptes rattachés	1 684 522	74 884	1 609 638	1 616 701	-7 064	
Créances reçues par legs ou donations						
Autres	323 246		323 246	1 065 268	-742 022	-70 %
DIVERS						
Valeurs Mobilières de Placement	1 800 000		1 800 000	1 000 000	800 000	80 %
Disponibilités	4 893 421		4 893 421	4 586 976	306 445	7 %
Charges constatées d'avance (3)	53 386		53 386	17 257	36 129	209 %
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	8 769 572	74 884	8 694 688	8 312 134	382 554	5 %
Frais d'émission des emprunts						

ACTIF

	Exercice N			Exercice N-1		
	Brut	Amortiss.	Net	Net	Ecart N-(N-1)	%
Primes de remboursement des emprunts						
Ecart de conversion Actif						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	10 447 407	553 310	9 894 097	9 473 109	420 987	4 %
(1) dont droits au bail						
(2) à moins d'un an						
(3) dont à plus d'un an						

BILAN (Edition provisoire)

A.D.T PRESTATAIRE

ADT2023

Période du : **01/01/2023** Au : **31/12/2023**

Ecritures saisies ☑

Ecritures validées ☑ **Ecritures extra-comptables** ☐

PARAMETRAGE : ADT

PASSIF

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N-(N-1)	%
FONDS PROPRES				
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE				
Fonds propres statutaires	982 560	982 560		
Fonds propres complémentaires				
Fonds associatifs sans droit de reprise				
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Apports				
Legs et Donations				
Résultat sous controle de tiers Financeurs				
RESERVES				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité	131 264	131 264		
Réserves dont				
- dont excedents affectés à l'investissement				
- dont réserve de Compensation				
- dont réserve de couverture du BFR				
- dont Autres Réserves	535 159	535 159		
Autres				
REPORT A NOUVEAU				
dont report à nouveau des activités SMS gestion controlée	-336 413	-306 255	-30 158	-10 %
dont report à nouveau de la gestion associative	1 593 171	962 930	630 241	65 %
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	34 026	600 083	-566 058	-94 %
dont activités SMS gestion controlée				
dont gestion associative				
SITUATION NETTE (SOUS TOTAL)	2 939 767	2 905 741	34 026	1 %
Fonds propres consomptibles				
Subventions d'investissement	4 664	29 567	-24 903	-84 %
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	2 944 430	2 935 308	9 122	
FONDS DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds Dédiés	400 000	4 110	395 890	9632 %
TOTAL (II)	400 000	4 110	395 890	9632 %
PROVISIONS				
Provisions pour Risques	1 149 564	292 209	857 355	293 %
Provisions pour charges	318 007	715 977	-397 970	-56 %

PASSIF

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N-(N-1)	%
TOTAL (III)	1 467 571	1 008 186	459 385	46 %
DETTES				
Emprunts et Dettes auprès des Etablissements de Crédit	343 592	400 000	-56 408	-14 %
Emprunts et Dettes Financières Diverses (2)	800	800		
Avances et Acomptes Reçus sur Commande en Cours (3)				
Dettes Fournisseurs et Comptes Rattachés	150 956	139 576	11 380	8 %
Dettes Fiscales et Sociales	4 453 263	4 103 256	350 007	9 %
Dettes sur Immobilisations et Comptes Rattachés				
Autres Dettes	133 485	881 873	-748 388	-85 %
Instrument de Trésorerie				
Produits Constatés d'Avance				
TOTAL (IV)	5 082 095	5 525 505	-443 410	-8 %
Ecart de conversion Passif				
TOTAL V				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V+ VI)	9 894 097	9 473 109	420 987	4 %
(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de				
(2) Dont emprunts participatifs				
Dettes sauf (3) à plus d'un an , à moins d'un an				
TOTAL (V)				

COMPTE DE RESULTAT (Edition provisoire)

A.D.T PRESTATAIRE

ADT2023

Période du : **01/01/2023** Au : **31/12/2023**

Ecritures saisies ☑ **Comptes sans mouvement** ☐

Ecritures validées ☑ **Ecritures extra-comptables** ☐

PARAMETRAGE ADT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N-(N-1)	%
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Vente de biens et services				
Vente de Biens				
Vente de Prestations de services				
- dont Vente de Prestations de services activités SMS	**16 044 586**	**14 121 961**	**1 922 625**	**14 %**
Vente de Marchandises				
Production vendue				
Montant net du Chiffre d' Affaires				
Production stockée				
Production immobilisée				
Produits de tiers Financeurs				
Concours Publics et Subvention d'exploitation	**305 023**	**193 087**	**111 936**	**58 %**
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Contributions Financières				
Reprise sur amort, déprec, provisions et transfert charges				
Reprise sur provisions et amortissements	**205 017**	**511 278**	**-306 261**	**-60 %**
Transfert de charges	**542 967**	**492 251**	**50 716**	**10 %**
Autres produits	**73 691**	**68 977**	**4 714**	**7 %**
Utilisation de Fonds Dédiés	**4 110**	**11 600**	**-7 490**	**-65 %**
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	**17 175 394**	**15 399 155**	**1 776 239**	**12 %**
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de Marchandises				
Variation de stock				
Achats de Matières premières et autres approvisionnements	**414 417**	**337 484**	**76 934**	**23 %**
Variations de stock				
Autres Achats et Charges Externes				
dont Services Extérieurs	**642 415**	**675 324**	**-32 909**	**-5 %**
dont Autres Services Extérieurs	**923 161**	**885 861**	**37 300**	**4 %**
Impôts, taxes et versements assimilés	**889 366**	**802 376**	**86 990**	**11 %**
Salaires et traitements	**10 750 046**	**9 541 632**	**1 208 414**	**13 %**
Charges sociales	**2 473 818**	**2 227 458**	**246 361**	**11 %**
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	**108 585**	**80 758**	**27 827**	**34 %**
Sur actif circulant : dotations aux provisions	**14 327**	**19 166**	**-4 839**	**-25 %**
Dotations aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions	**1 064 402**	**272 876**	**791 526**	**290 %**

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N-(N-1)	%
Subventions accordées par l'association				
Report en Fonds dédiés		500	-500	-100 %
Autres Charges	37 231	38 077	-846	-2 %
TOTAL DES CHARGES D' EXPLOITATION II	17 317 769	14 881 512	2 436 257	16 %
RESULTAT D'EXPLOITATION	-142 375	517 642	-660 017	-128 %
PRODUITS FINANCIERS				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	112 899	12 541	100 358	800 %
Reprises sur provisions et transfert de charges financières				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	112 899	12 541	100 358	800 %
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	1 609	260	1 349	520 %
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	1 609	260	1 349	520 %
RESULTAT FINANCIER	111 290	12 281	99 009	806 %
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-31 085	529 923	-561 008	-106 %
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion	39 570	142 992	-103 422	-72 %
Sur opérations en capital	75 784	19 467	56 317	289 %
Reprises sur provisions et transfert de charges				
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	115 354	162 459	-47 105	-29 %
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion	26 938	91 099	-64 161	-70 %
Sur opérations en capital	20 203	1 200	19 003	1584 %
Dotations aux amortissements et aux provisions				
TOTAL CHARGES EXCEPETIONNELLES	47 141	92 299	-45 158	-49 %
RESULTAT EXCEPTIONNEL	68 213	70 160	-1 947	-3 %
IMPOTS SUR LES BENEFICES	3 103		3 103	100 %
TOTAL IMPOT SUR LES BENEFICES	3 103		3 103	100 %
TOTAL DES PRODUITS	17 403 647	15 574 154	1 829 493	12 %
TOTAL DES CHARGES	17 369 622	14 974 071	2 395 551	16 %
EXCEDENT OU DEFICIT	34 026	600 083	-566 058	-94 %

Annexes aux comptes annuels

(Code de commerce – articles 9 et 11 – Décret n°83-1020 du 29 novembre 1983 – règlement ANC n°2018-06 du 05 décembre 2018 et n° 2019-04 du 08 novembre 2019)

« Par souci de simplification, les informations obligatoires mais non applicables au présent dossier et celles jugées non significatives ne sont pas présentées. »

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 9 894 k €.

Les produits d'exploitation sont de 17 175 k €

Le résultat net comptable est un excédent de 34 k €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

Approbation des comptes annuels par le Conseil d'Administration le 08 Avril 2024 et par mail le 10 juin 2024

Réunion de clôture CAC le 10 Avril 2024

Par dérogation aux principes comptables de présentation, les charges et produits sur exercices antérieurs sont présentés avec les charges et produits exceptionnels. Ainsi, ils ne perturbent pas les charges et produits d'exploitation.

1 – Objet Social

L'objet social de notre association est ainsi décrit dans les statuts :

- La défense des intérêts matériels et moraux de toutes les familles et personnes adhérentes.
- La création, la promotion, le développement de l'aide à domicile pour tous sur le département de Loire Atlantique.
- L'accompagnement des familles et des personnes dans leur vie quotidienne quel que soit leur âge et leur situation.

Le projet associatif décline les fondements et différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs sont ensuite déclinés dans le « projet de service ADT » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres.

2 - Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

Auprès des seniors, personnes en situations de handicap et aidants familiaux : entretien du logement, courses, préparation des repas, aide au lever/coucher, aide à la toilette, accompagnement extérieur, accompagnements à la téléconsultation, maintien des liens sociaux et familiaux via tablette, aide administrative, habitat partagé, aide au répit.

Auprès des Familles et Actifs : entretien du logement, gestion du linge, courses, préparation des repas, soutien à la parentalité (conseils, organisation familiale, activités.....), garde d'enfants à domicile, crèches, accompagnement extérieur, actions collectives (atelier cuisine, couture, nutrition infantile ....)

Toutes nos activités s'exercent sur toutes les communes du département de Loire Atlantique.

3 - Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

- **Ressources humaines** : évolution de l'effectif au 31 décembre et de la masse salariale comme suit :

Personnel	effectif physique au 31/12/2023		effectif en ETP au 31/12/2023		evolution moyenne des remunérations	evolution de la masse salariale totale
	2023	2022	2023	2022	2023/2022	2023/2022
intervenants	555	553	407	404	5%	10%
administratifs	54	59	50	56	9%	5%
	609	612	458	460		

- **Autres moyens / dépenses engagées**

Formation : le nombre d'heures de formation en lien avec les activités de l'entité s'est élevé à 6 557 heures.

4 – Faits caractéristiques d' importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

4-1 Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice a été caractérisé par les faits d'importance significative suivant :

Signature du CPOM 2023-2027 :

Le CPOM 2023-2027 qui lie ADT au département de Loire-Atlantique (Service autonomie) a été signé en novembre 2023.

Il intègre outre le tarif socle revalorisé de 1 €, les financements CNSA de la dotation complémentaire, les financements avenant 43 (CNSA/CD).

ADT44 est engagé dans de nombreux objectifs pour le bien-vieillir sur l'ensemble du département .

- Petite enfance
Fonctionnement en année pleine de la Micro-Crèche Les Castors à Rezé et de la crèche les P'tits Haubans à Nantes.

Transfert de la micro crèche PAJE Les P'tits Kastels à Lily and Wolff

- Le pari de l'alternance
Poursuite du déploiement de l'alternance ; au 31 décembre 2023, on compte 23 alternants 22 intervenants et 1 sédentaire)

- Marque employeur
ADT44 Lauréat du Prix catégorie Innovations managériales et management aux Trophées Directions (mention en 2022)

- Fusion-Absorption ADT85
Régularisation bilantielle dont 2 immeubles

4-2 Faits caractéristiques posterieurs à la cloture

- Statuts
Changement de nom, de périmètre géographique et précisions des objectifs et actions.

Modifications statutaires en Assemblée générale extraordinaire le 25 juin 2024

5 - Principes et méthodes comptables

5-1 Principes généraux

Les règlements ANC 2018-06 et 2019-04 s'appliquent aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020

5-1-1 Principes généraux et règlements comptables

Le règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 publié le 30/12/2018 « relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et le règlement 2019-04 du 08 novembre 2019 régissant le secteur social et médico-social s'appliquent depuis l'exercice clos au 31/12/2020 aux comptes de l'association.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables,

- Indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

5-2 Principales méthodes comptables

5-2-1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

• *Amortissement par composant*

Conformément au règlement CRC 02-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, les immobilisations qui le justifient doivent désormais être décomposées entre la structure (composant principal) et les composants qui seront identifiés distinctement en tant qu'immobilisations.

Au sein de l'association ADT, aucune immobilisation ne justifie l'application de la méthode des composants.

• *Modalités d'amortissements retenues*

L'association dépasse les seuils de présentation simplifiée de l'annexe comptable, il a été cependant retenu, comme pour les exercices précédents, la durée d'usage dans les plans d'amortissement.

Par ailleurs, compte tenu de la politique d'utilisation maximale des immobilisations avec une mise au rebut des immobilisations obsolètes, aucune valeur résiduelle n'a été prise en compte dans les bases d'amortissement.

Conformément au Plan Comptable, le mode linéaire a été appliqué à défaut d'un mode d'amortissement plus adapté. Les amortissements pour dépréciation sont donc calculés suivant le mode linéaire.

5-2-2 Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Synthèse des participations financières

			Valeur comptable brute des titres détenus				
	Capital Social	% detenu du capital	Capital social	Titres Participatifs	valeur comptable nette des titres detenus	CA exercice N	Résultat exercice N
SCIC HACOOPA	377 700	0,26%	1 000	60 000	30 500	34 193	- 67 019
FONCIERE HACOOPA	724 000	5,52%	40 000		20 000	-	- 4 877
OUVRE BOITES	163 900	0,00%		5 000		7 960 710	30 280
SCIC ETTIC	324 900	3,08%	10 000		5 000	30 152 381	61 249
SCIC HAPI COOP	790 960	19,60%	155 000			110 436	23 611
SCIC Lieux communs	64 700	7,73%	5 000			669 729	- 16 437
			211 000	65 000	55 500		

Convention de trésorerie avec Foncière Hacoopa

5-2-3Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

5-2-4 Subventions d'exploitation

• *Traitement des conventions de financement*

Elles sont comprises dans les produits de l'association lorsque :

- Cette dernière a reçu une notification d'une collectivité locale (par acte administratif) ou d'un organisme financeur ;
- Et/ou qu'une convention de financement a été signée entre les parties ;

Les subventions de fonctionnement accordées pour plusieurs exercices à l'association sont réparties en fonction des périodes ou étapes d'attribution définies dans la convention, ou à défaut prorata temporis. La partie rattachée à des exercices futurs est inscrite en « produits constatés d'avance ».

La part non consommée des subventions de fonctionnement affectées est inscrite en fonds dédiés.

• *Fonds dédiés*

Lorsqu'une subvention de fonctionnement inscrite, au cours de l'exercice au compte de résultat dans les produits, n'a pas pu être utilisée en totalité au cours de cet exercice, l'engagement d'emploi pris par l'organisme envers le tiers financeur est inscrit en charges sous la rubrique « engagements à réaliser sur ressources affectées » (compte 6894) et au passif sous le compte « fonds dédiés » (compte 194).

Les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « report des ressources non utilisées sur les exercices antérieurs » (compte 7894).

5-3 Contributions volontaires

L'association bénéficie de la mise à disposition gratuite des locaux suivants pour un total de 3 000 € . Local de Blain d'une superficie de 36 m² : 3 000 € estimation loyer annuel.

5-4 Fiscalité de l'association

Les activités de l'association ne sont pas fiscalisées.

(conformément aux articles 206.5bis et 261du Code Générale des Impôts)

ADT est autorisée, habilitée aide sociale tarifée par le CD44 depuis octobre 2004, renouvellement PA/PH en juillet 2020, renouvellement ASE en février 2021, renouvellement agrément SAP en 2021.

Autorisée selon la loi Adaptation de la société au vieillissement et habilitée aide sociale,

Association loi 1901 sa gestion est désintéressée (administrateurs bénévoles, pas de contreparties, aucun partage du patrimoine ....)

6 - Notes sur le bilan actif

6-1. Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous : Immobilisations brutes = 1 677 835 €

Actif Immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la Clôture
immo incorporelles	79 345	-		79 345
immo corporelles	1 299 748	143 240	156 662	1 286 326
immo financières	207 430	107 984	3 250	312 164
TOTAL	1 586 523	251 224	159 912	1 677 835

Amortissements et provisions d'actif = 478 427 €

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la Clôture
Immobilisations Incorporelles	70 916	4 952		75 868
Immobilisations Corporelles	299 132	184 385	136 458	347 059
Immobilisations Financières	55 500			55 500
TOTAL	425 548	189 337	136 458	478 427

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	montant	Amortissements	aleur Nette	Durée
logiciels	69 571	66 273	3 298	1 à 4 ans
Autres immos incorporelles	9 774	9 595	179	3 ans
Terrains	36 000	-	36 000	non amortissable
Bâtiments	432 477	100 842	331 635	20 ans
Agencements et amenagements de terrain	-	-	-	de 5 à 10 ans
Inst générales,agencemts divers	630 448	110 818	519 630	de 5 à 10 ans
Matériel de bureau	54 308	30 754	23 554	10 ans
Matériel informatique	125 222	103 125	22 097	3 ans
Matériel de transport	5 983	1 068	4 915	5 ans
Outillage	1 888	452	1 436	5 ans
Immobilisations financières	312 164	55 500	256 664	
TOTAL	1 677 835	478 427	1 199 409	-

6-2. Etat des créances = 2 102 021 €

Etat des Créances	Montant Brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	25 870		25 870
Actif circulant & charges d'avance	2 076 151	2 076 151	
TOTAL	2 102 021	2 076 151	25 870

6-3. Provisions pour dépréciation = 130 384 €

Nature des Provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	non utilisées	A la clôture
Titres de Participation	55 500				55 500
Comptes clients 44	60 557	14 327			74 884
Compte ADT 85	449 321		449 321		-
TOTAL	565 378	14 327	449 321	-	130 384

6-4. Produits à recevoir par poste de bilan = 220 995 €

Produits à recevoir	Montant
Immo financières Autres Créances Disponibilités	220 995
TOTAL	220 995

6-5. Charges constatées d'avance = 53 386 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée sur le prochain exercice.

7 - Notes sur le bilan passif

7-1. Provisions = 1 467 571 €

Nature des Provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la Clôture
Provision engagement retraite ADT 44	294 139	22 748	20 718	296 169
Prov/ risque Prud'hommal personnel ADT 44	12 928	40 124	4 927	48 124
Prov/ risque cout restitution des voitures	47 567	53 790		101 357
Prov / travaux	21 838			21 838
Provision pour risque ADT 85	449 321		449 321	-
Provision pour RC : Domicile de demain	200 000		200 000	-
Provision risque reprise DREETS	20 366		20 366	-
Provision réforme Service Autonomie	200 000		200 000	-
Provision pour risque paiement partiel	157 359		157 359	-
Provision pour risque de restitution de la subvention	53 990		1 647	52 343
Provision Acquisition CP / maladie - AT - MP		247 740		247 740
Prov Risque trop perçu CAF 2022-2023		700 000		700 000
TOTAL	**1 457 508**	**1 064 402**	**1 054 338**	**1 467 571**

PIRD : taux d'actualisation 3,5 %
La provision pour risque Prud'hommal du personnel ADT 44 a été diminué du risque lié aux licenciements de 2021.
La provision affectée à la refacturation des frais de restitution des véhicules de location a été ajustée au regard des couts de restitution déjà supportés et du nombre de véhicules au 31 .12.2023
Maintien de la provision pour travaux d'aménagement du siège, les travaux ne sont pas réalisés en 2023.
Paiement du solde de la dotation 2022 de la CAF en 2023 : reprise de la provision
Suite à la décision de fermeture de la micro crèche les Kastels, un risque de restitution d'une quotte part de la subvention d'investissement perçue existe, une provision est constituée pour couvrir ce risque, ajustée sur 2023
Loi 22 avril 2024 concernant l'acquisition des congés pendant un arrêt maladie: constitution d'une provision représentant le montant des CP à payer sur 3 ans
Contrôle CAF sur année 2022 : risque de trop perçu suite au changement de méthode de calcul du droit.
Reclassement en Fonds dédiés de 2 provisions Domicile de Demain et Service Autonomie.

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS DÉDIÉS

Variation des fonds dédiés issue de		A l'ouverture de l'exercice	Report	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
				Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation (1)			-	-	-	-	-	-
Fondation crédit Agricole	Matériel numérique 2020	3 610		3 610			-	
CCAS Nantes	Je recois chez moi 2022	500		500			-	
							-	
Ressources Internes	Programme Université Domicile de demain					200 000	200 000	
	Deploiement des services Autonomie					200 000	200 000	
							-	
			-	-	-	-	-	-
							-	
TOTAL		**4 110**	-	4 110	-	400 000	400 000	-

7-3. Etat des dettes = 5 082 096 €

Etat des dettes	Montant total	de 0 à 1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes financières diverses	344 392	56 651	287 741	
Fournisseurs	150 956	150 956		
Dettes fiscales et sociales	4 453 263	4 453 263		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	133 485	881 873		
Produits constatés d'avance	-	-		
TOTAL	**5 082 096**	**5 542 743**	**287 741**	-

7-4. Charges à payer par poste de bilan = 2 676 621 €

Charges à payer	Montant
Emp & dettes établissement de crédit	
Emp & dettes financières	
Fournisseurs	72 649
Dettes fiscales et sociales	2 598 826
Autres Dettes	5 146
TOTAL	**2 676 621**

7-5. Tableau de variation des fonds associatifs

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou Consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	982 560							982 560
Fonds propres avec droit de reprise	-							-
Ecarts de réévaluation	-							-
Réserves	666 423							666 423
Dont réserves des activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée	**116 483**							116 483
Report à nouveau	530 157	600 083						1 130 240
Dont report à nouveau des activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée	- 306 255	- 37 511						- 343 766
Report à nouveau Aapami	126 518							126 518
Excédent ou déficit de l'exercice	600 083	- 600 083		34 026				34 026
Dont résultat des activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée	-							-
Fonds propres de la totalité des Fondations abritées	-							-
Situation nette	**2 905 741**	**-**	**-**	**34 026**	**-**	**-**	**-**	2 939 767
Fonds propres consomptibles	-							-
Subventions d'investissement	29 567					24 903		4 664
Provisions règlementées	-							-
TOTAL	**2 935 308**	**-**	**-**	**34 026**	**-**	**24 903**	**-**	2 944 430

7-6. Résultat par activité

CD 44 Activité APA-PCH-AS Direction Autonomie (CPOM)	4 001
CD 44 Activité ASE - Direction Enfance famille	397 793
CAF 44 Activité Aide et Accompagnement à Domicile	0,00
Résultat activité propre, autres financeurs, et résultat des opérations non courantes de l'exercice	-368 133

8 - Autres Informations

8-1. Rémunérations des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés

Selon l'article 20 de la loi 2006-486 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement collectif, nous vous informons que les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature se sont élevés globalement au titre de l'exercice 2023 à 177 460 €.

Le fait de distinguer ces 3 rémunérations reviendrait à indiquer des montants de rémunération individuelle.

8-2.Engagement en matière de pensions de retraite

Montant de l'engagement en matière de retraite à la clôture de l'exercice : 296 169 €.

Cet engagement fait l'objet d'une provision pour charges au 31/12/2023.

L'évaluation des indemnités de départ à la retraite est réalisée par application de la 13 méthode rétrospective prorata temporis, recommandée par l'Autorité des Normes Comptables (n°2013-02 ANC). Elle contient les éléments principaux suivants :

- Départ progressif à partir de 62 ans selon année de naissance
- Intégration des charges sociales (départ à l'initiative du salarié)
- Augmentation annuelle des salaires de 1% constant
- Taux de rotation annuel de 5% constant et table de mortalité TG05
- Taux actualisation : 3.5%
- Convention collective de la branche aide, soins à domicile (BAD)

8-3 Honoraires du Commissaire aux Comptes

L'assemblée générale du 30 juin 2015 a nommé le cabinet KPMG (KPMG SA – Tour Eqho – 2 avenue Gambetta – 92 066 PARIS LA DEFENSE CEDEX) comme **Commissaire aux Comptes titulaire** ; et le cabinet Salustro Reydel (Tour Eqho – 2 avenue Gambetta – CS 60055 – 92066 PARIS LA DEFENSE Cedex) comme Commissaire aux Comptes Suppléant.

Les honoraires constatés en charge au titre du contrôle légal des comptes de l'exercice sont estimés à 16 620 €.

8-4 Evolution de l'activité

Evolution	2021	2022	2023	%
Activité	400 773	456 962	503 907	**10,27%**
Chiffres D'affaires	11 655 359	14 121 961	16 044 586	**13,61%**
Effectif moyen en ETP	378	455	460	**1,10%**